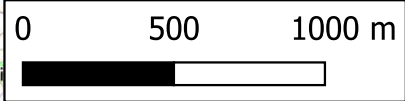
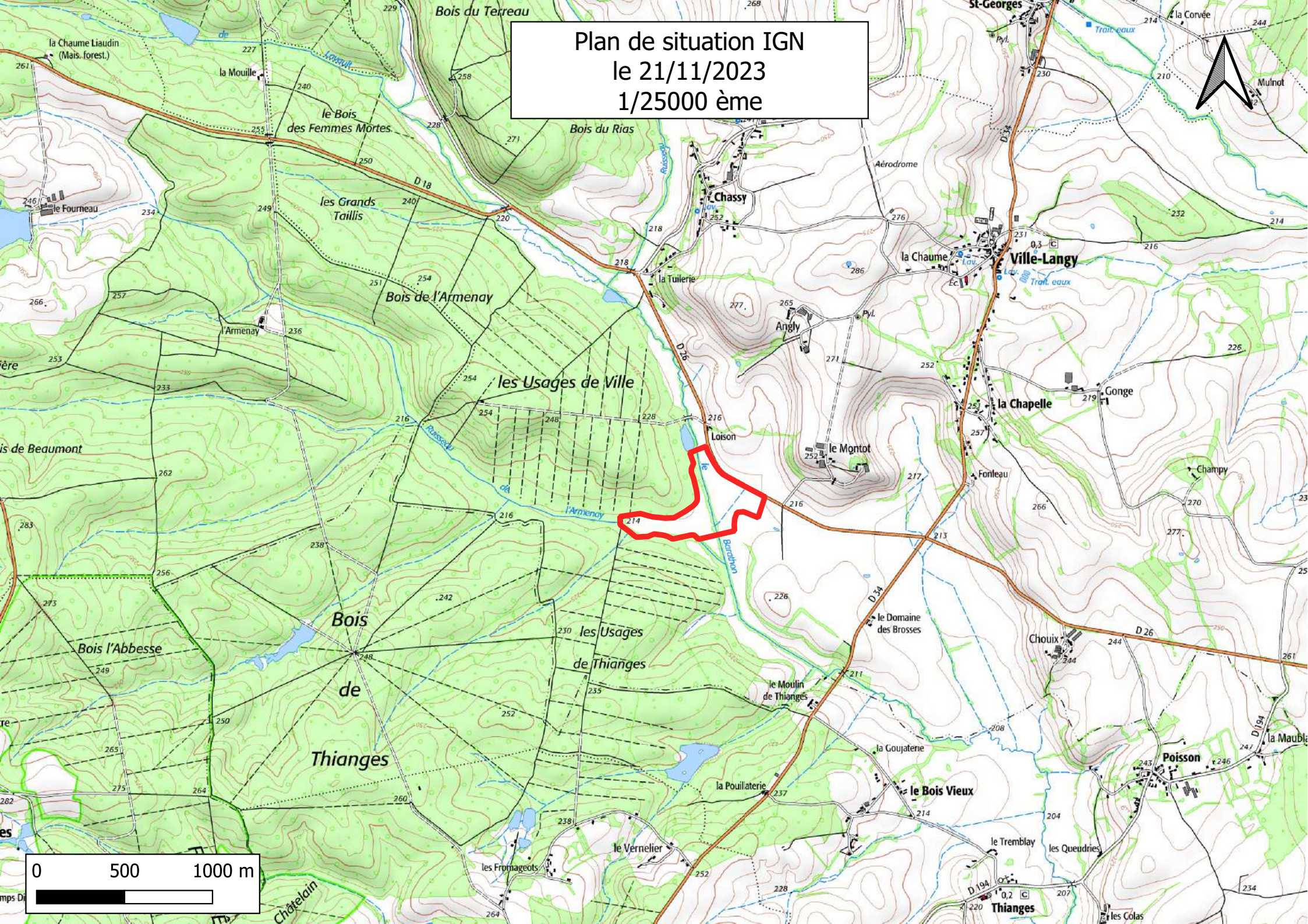


Plan de situation IGN
le 21/11/2023
1/25000 ème



Plan de situation
Photo aérienne
le 21/11/2023
1/25000 ème

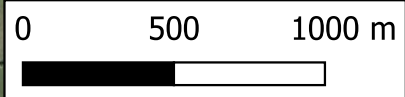


Photo prise le 12/10/2022

coordonnées : 46°55'46.4" N
03°28'18.8" E



Photo prise le 19/10/2022

Coordonnées: 46°55'59.6" N
03°28'40.3" E

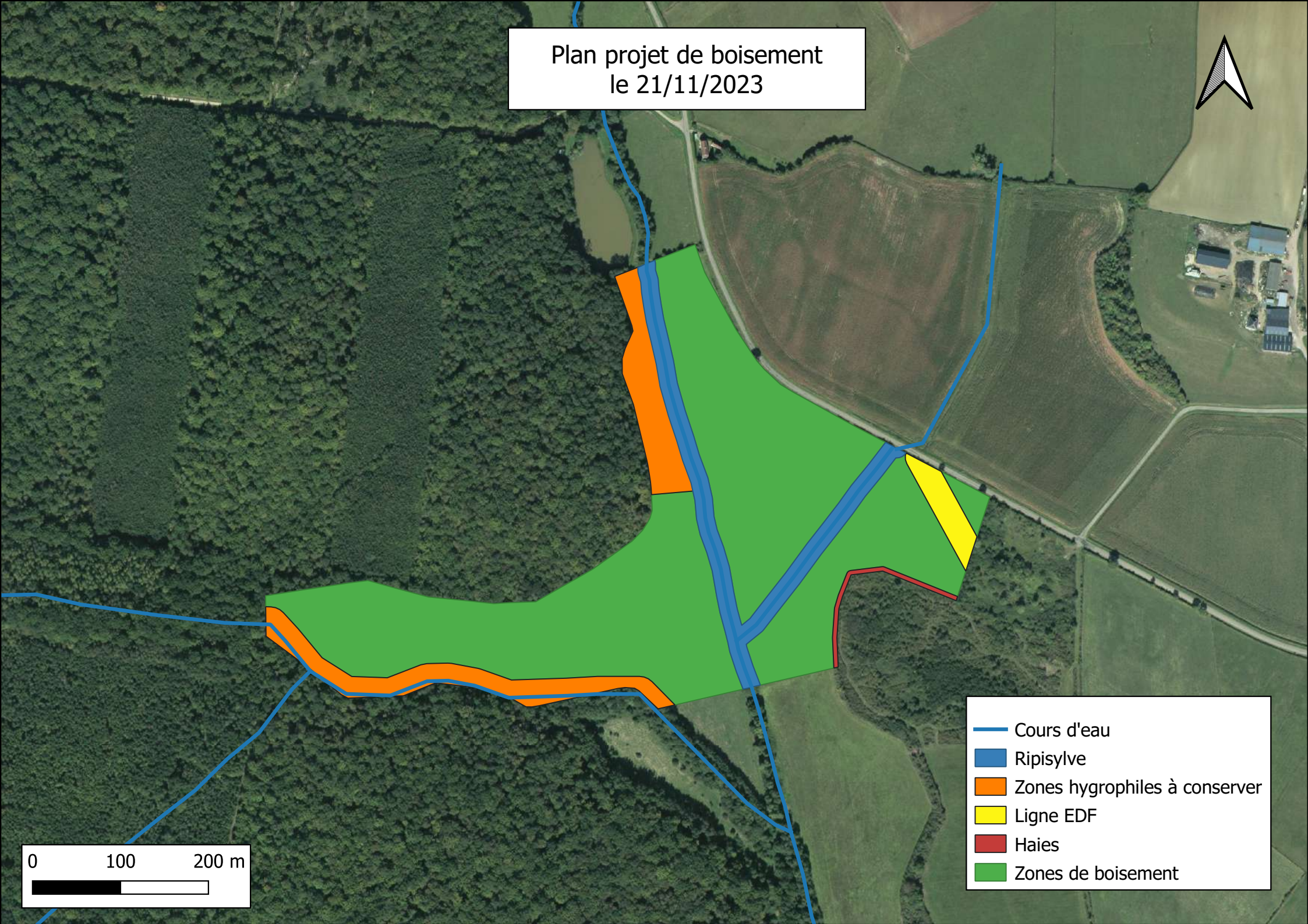








Photo paysage lointain prise le 19/10/2022

coordonnées: 46°55'53.6" N
03°29'12.3" E



Plan projet de boisement
le 21/11/2023

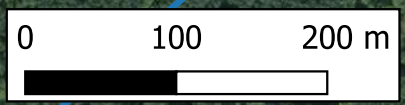
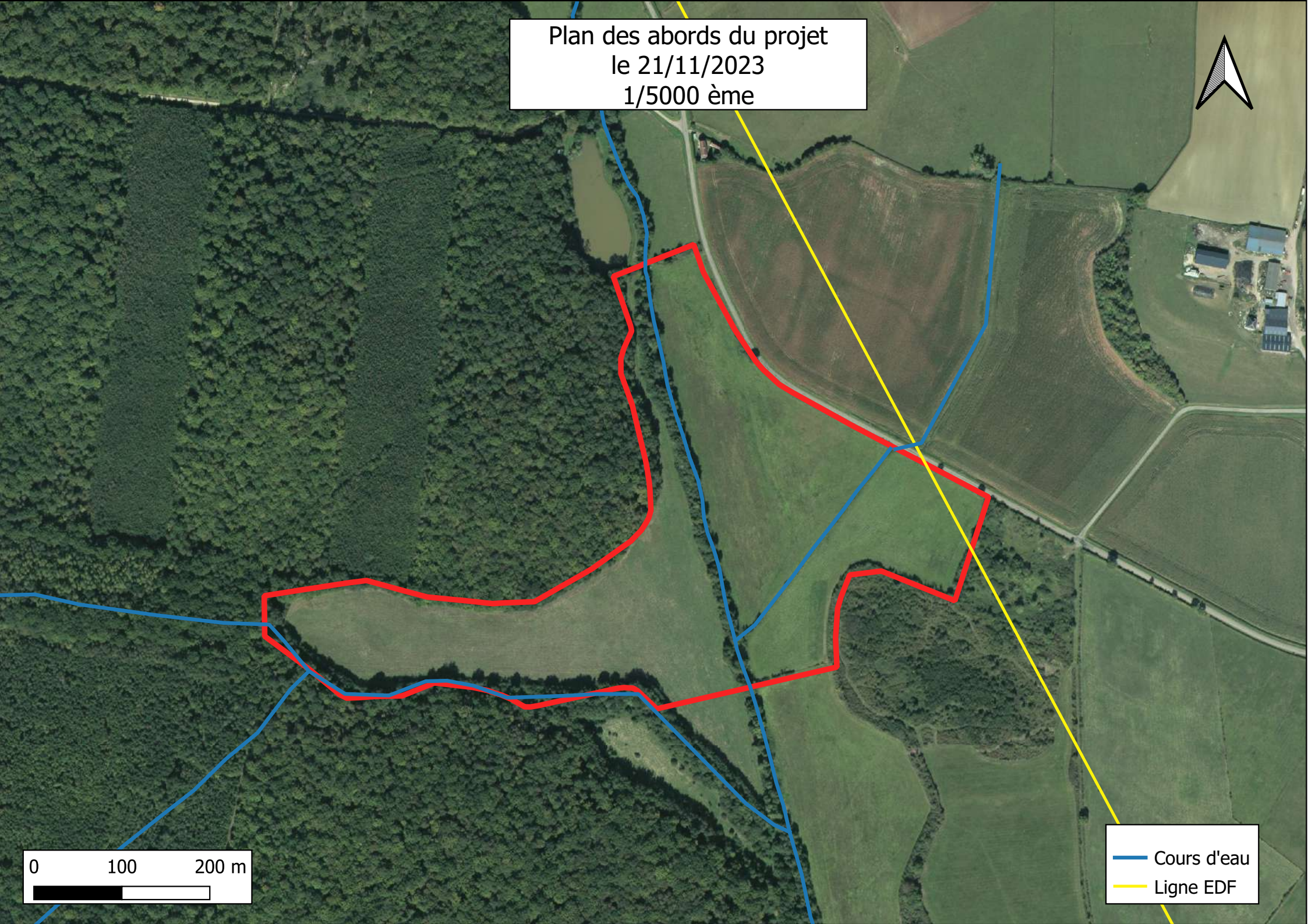




-  Cours d'eau
-  Ripisylve
-  Zones hygrophiles à conserver
-  Ligne EDF
-  Haies
-  Zones de boisement

0 100 200 m



Plan des abords du projet
le 21/11/2023
1/5000 ème



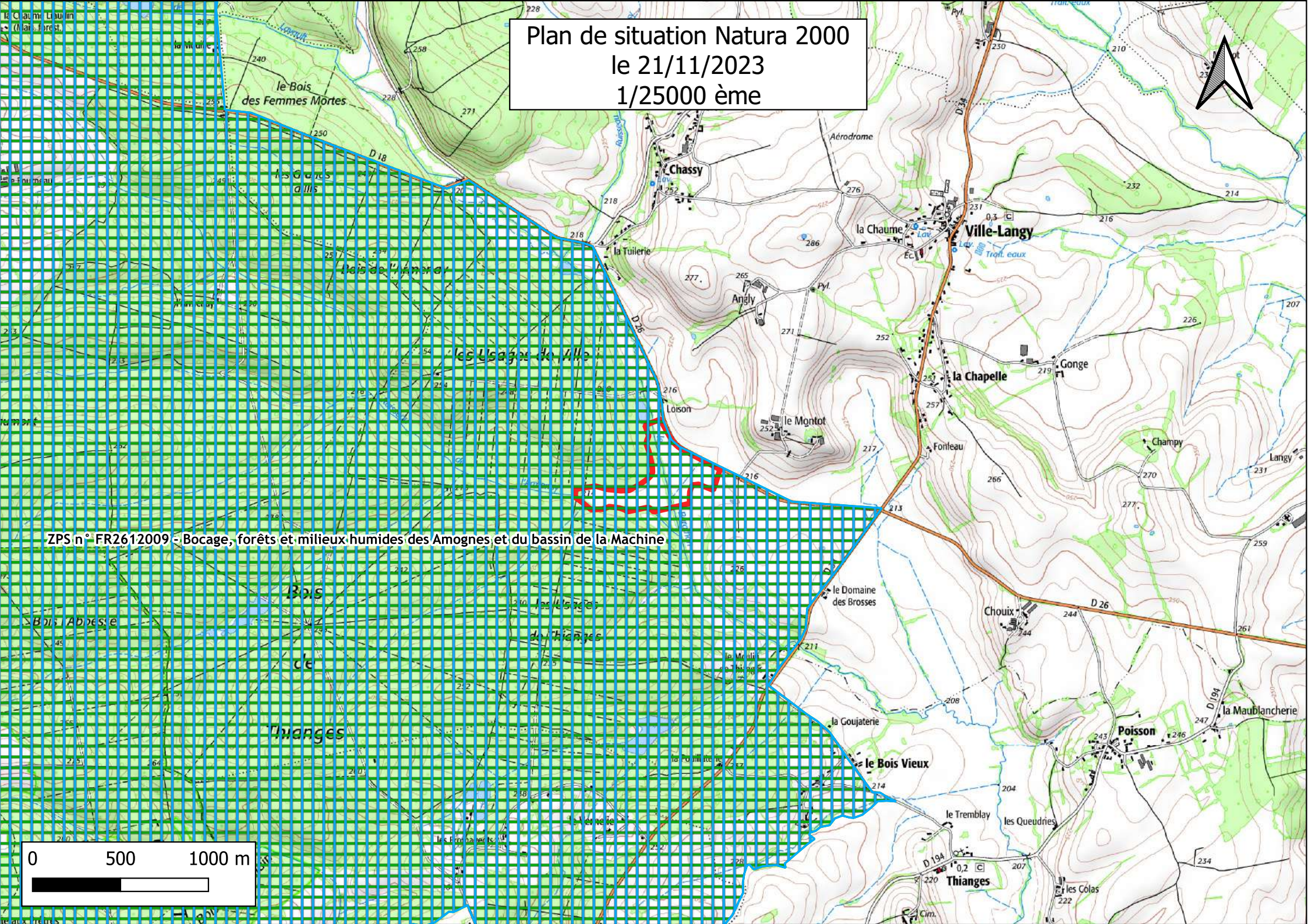
-  Cours d'eau
-  Ligne EDF

Plan de situation Natura 2000
le 21/11/2023
1/25000 ème



ZPS n° FR2612009 - Bocage, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine

0 500 1000 m



4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Conversion par boisement de prairies maigres en forêt.

Suite au départ en retraite de l'exploitant et propriétaires des parcelles agricoles concernées par le projet, ce dernier souhaite réaliser une plantation forestière. Le boisement envisagé représente environ 12,6 ha sur les 16,6 ha de prairies du projet.

Le projet se situe à la lisière d'un massif forestier déjà existant.

Dans l'objectif de préserver l'environnement environnant, tout en visant une production de bois, le boisement sera à majorité composé d'essences feuillues (plusieurs essences principales seront utilisées), notamment le chêne commun, avec d'autres essences en diversification. Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), qui accompagne ce projet dans l'objectif d'une labellisation « Label Bas Carbone » effectuera autant de sondage pédologique que nécessaires pour définir les essences à utiliser, grâce à l'outil BioClimSol, permettant de déterminer des essences adaptées à la station forestière dans le contexte de changement climatique.

Une rencontre avec l'animateur Natura 2000 du site « Bocages, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine », Antoine PORTE, et le CNPF a eu lieu sur place le 22 mars 2023. Ensuite, M. PORTE s'est de nouveau rendu sur le terrain le 22 août 2023 (cf. compte-rendu en annexe 8). Les éléments ainsi identifiés comme à conserver pour préserver les aménités environnementales de la zone ont pu être pris en compte dans le projet.

Depuis, la taille du projet initiale a été considérablement réduite suite à l'information de l'existence d'un arrêté sur les prairies permanentes humides (BCAE). Le projet passant de 41,5 ha de boisement à 12,6 ha.

Ainsi sur les zones restantes :

- les zones à végétation hygrophiles (jonc) ne seront pas boisées, environ 1,97 ha ;
- les haies et leurs abords (4 m de chaque côté) seront conservés ouverts. Cela représente environ 0,11 ha ;
- la ripisylve sera conservée intact. Cela représente environ 1,54 ha ;
- le CNPF a effectué plusieurs sondages pédologiques pour confirmer la nature de certaines zones présentant une végétation hygrophiles. Cela a permis de définir des zones humides représentant environ 4,20 ha qui seront exclues du projet de boisement ;
- l'emprise de la ligne EDF, soit environ 0,36 ha, n'est pas incluse dans le projet.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif à long terme du projet est la création d'un boisement forestier diversifié, producteur de bois d'œuvre, sur des surfaces actuellement peu productives, mouilleuses en hiver et séchardes l'été et pour lesquels le propriétaire, qui les exploite actuellement dans le cadre de son activité agricole mais prépare son départ à la retraite, n'a pas de repreneur.

La forêt présente de multiples bénéfices environnementaux, comme l'augmentation de la qualité de l'eau, refuge pour la biodiversité, notamment des espèces forestières potentiellement présentes sur le site Natura 2000 (cigogne noire, crapaud sonneur à ventre jaune). Le boisement prévu ainsi que les

mesures accompagnatrices décrites ci-avant permettront de conserver une mosaïque de milieux favorable à la biodiversité.

Le projet permettra également la séquestration et le stockage de Co2 atmosphérique supplémentaire (rôle de puits de carbone de la forêt supérieur à celui des prairies). C'est pourquoi le projet est accompagné par le CNPF et fera l'objet d'une demande de labellisation « Label Bas Carbone » (méthode de boisement approuvé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet de boisement sera réalisé après un diagnostic précis entre le CNPF en collaboration avec le gestionnaire forestier accompagnant le projet (M. Pascal POUBEAU) des essences à planter. Ces dernières seront déterminées notamment grâce à la méthode BioClimSol développée par le CNPF. Il a déjà été retenu que la plantation sera constituée d'un mix de plusieurs essences, dont majoritairement des essences locales, comme le chêne commun.

Ainsi, il a été décidé que les travaux de plantation (préparation du sol et mise en place des plants) auront lieu sur les saisons automne/hiver. Cela permet d'effectuer les travaux hors période de reproduction de la majorité du cortège faunistique, notamment les amphibiens et l'avifaune. Les différents travaux à effectuer sont :

- Préparation de sol préalable à la plantation : cet entretien sera localisé pour réduire son impact sur les autres milieux.
- Mise en place des plants : les essences seront déterminées comme indiqué précédemment et le projet respectera également l'arrêté en vigueur fixant le Matériel Forestier de Reproduction (arrêté MFR), notamment concernant les densités de plantation.
- Entretien de la plantation : dégagement des plants de la végétation concurrente.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Un Plan Simple de Gestion, agréé par le CNPF, couvrira le boisement réalisé. Ce document de gestion respectera les orientations et les objectifs fixés dans le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) de Bourgogne-Franche-Comté et plus particulièrement l'annexe verte Natura 2000.

Bien qu'il soit difficile de prévoir le devenir d'un peuplement forestier, surtout dans un contexte de changement climatique, il est déjà possible de prévoir les premières interventions : détourage et balivage de tiges d'avenir, éclaircies régulières avec un prélèvement modéré pour obtenir à terme une qualité optimale de bois d'œuvre.

L'objectif de la sylviculture mise en place sera de conserver le boisement de façon pérenne. De plus, si la labellisation « Label Bas Carbone » est obtenu, le propriétaire s'engage à conserver le peuplement sur minimum 30 années. Il n'est donc pas prévu de « démantèlement » du projet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en oeuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y

incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en oeuvre, suivi, durée).

Le projet a été modifié pour prendre en compte la biodiversité existante. Pour cela, une rencontre avec l'animateur Natura 2000 du site « Bocages, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine », Antoine PORTE, et le CNPF a eu lieu sur place le 22 mars 2023. Ensuite, M. PORTE s'est de nouveau rendu sur le terrain le 22 août 2023 (cf. compte-rendu en annexe 8). Le CNPF a également été en contact avec les services de la DDT qui n'ont pas formulé de recommandations supplémentaires.

Ainsi, les mesures mises en place pour éviter tout impact du projet sont :

- Le projet concerne un ensemble de parcelles cadastrales d'environ 16,6 ha. Néanmoins, la prise en compte des éléments identifiés pour préserver les aménités environnementales de la zone limite le boisement à une surface d'environ 12,6 ha.
- Les mares identifiées par l'animateur Natura 2000 ne sont pas sur l'emprise du projet actuel.
- La zone d'accrus feuillus (3,7 ha) n'est plus sur l'emprise du projet actuel.
- Les haies (0,11 ha) et la ripisylve (1,54 ha) présentes seront conservées intactes. Pour conserver leurs fonctions écologiques une bande de 4 mètres de chaque côté pour les haies et de 10 à 20 m pour les bordures du cours d'eau sera laissée en herbe. De plus, un étagement des lisières sera effectué au cours de la plantation sur plusieurs mètres supplémentaires, en utilisant divers fruitiers et autres essences de cépées et de moyen haut-jet lors de la plantation (pommiers sauvages, poiriers, noisetiers, cormiers...). Cela évitera la fermeture du paysage et préservera le cortège faunistique et floristique associé aux haies bocagères. Cet espace aura également vocation à permettre la circulation pour le bon entretien des parcelles tout au long de la vie des peuplements.
- En plus des 2 mètres légaux devant séparer une plantation d'arbres de haut-jet des fonds voisins, le même étagement des lisières que décrit précédemment sera mis en œuvre pour toutes les autres limites de propriété.
- Le CNPF a effectué plusieurs sondages pédologiques pour confirmer la nature de certaines zones présentant une végétation hygrophiles (1,97 ha). Cela a permis de définir des zones humides qui seront toutes exclues du projet de boisement.
- L'emprise de la ligne EDF (0,36 ha) n'est pas incluse dans le projet. Son entretien régulier et obligatoire assurera la conservation d'un milieu ouvert.
- Il pourra être envisagé, suite à la mise en œuvre du boisement, de se rapprocher de l'animateur Natura 2000 pour signer la charte Natura 2000 existante.

Ces différentes mesures permettront de constituer une mosaïque de milieux favorables à la biodiversité du site Natura 2000. Le réseau de continuités écologiques sera également conservé dans son intégralité grâce à la conservation de larges ripisylves traversant du Nord au Sud le projet. Toutes

les mesures décrites dans la partie 4.3 concernant la phase travaux et la phase d'exploitation évite également la destruction d'espèces, notamment la réalisation des travaux de plantation hors période de sensibilité pour la faune (automne/hiver).

Enfin, à la connaissance du CNPF et suite aux différents contacts pris avec la DDT, aucun autre projet similaire n'est recensé sur le site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine ». Par conséquent, les impacts cumulatifs de ce projet avec d'autres projets similaires sont nuls. Pour rappel, le site Natura 2000 représente une surface de 32 765 ha et les types de prairies représentent environ 30% de cette surface, soit 9 830 ha. Le projet présenté ne va transformer que 0,1 % des prairies du site. De plus, dans le Formulaire Standard de Données consacré à ce site Natura 2000, les ensembles forestiers sont cités comme des habitats favorables aux espèces du site et aucun des éléments identifiés comme représentant une menace pour le site ne sera mise en œuvre.

Tous ces éléments permettent de considérer l'impact du projet comme nul, voir favorable à la biodiversité du site Natura 2000.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Il ne semble pas nécessaire de soumettre le projet à une évaluation environnementale. En effet, les divers contacts préalables avec la DDT (Romain TROIAN) et l'animateur Natura 2000 (Antoine PORTE), qui se sont rendus sur place, confirme l'impact nul du projet si tous les éléments indiqués dans la présente demande sont respectés, conformément aux recommandations effectuées pour adapter le projet au site.

Le CNPF (Betty MOLINIER DOUCET) a déjà réalisé des sondages pédologiques, tout d'abord pour exclure certaines zones sensibles du projet, et ensuite pour déterminer le choix d'essences locales et adaptés (méthode BioClimSol)

Un expert forestier gèrera les opérations de boisement et appliquera les mesures définies dans la présente demande.

Le boisement sera suivi, sur le long terme, par le CNPF, puisqu'un Plan Simple de Gestion sera mis en place et possiblement par l'obtention du « Label Bas Carbone ».

Enfin, l'évaluation environnementale ne paraît aussi pas nécessaire car le futur boisement est en continuité d'un massif forestier déjà existant et sera constitué d'essences majoritairement locales et feuillues. Les éléments naturels existants seront conservés et participeront à augmenter l'effet mosaïque bénéfique pour de nombreuses espèces d'animaux.



Etude d'incidence



PROJET DE 1^{er} BOISEMENT Thiangès/Ville Langy

Dossier suivi par : Antoine PORTE - antoine.porte@ccacn.fr - 09 71 16 63 85
Communauté de communes Amognes Cœur du nivernais – Service Natura 2000.

Enjeux et observations - Deuxième passage 22/08/2023 :

- 1 - Fort succès de reproduction de *Pelophylax kl. esculentus* sur les mares/le cours d'eau
 - ➔ Cette fonctionnalité peut être maintenue par un maintien de l'ouverture autour des mares présentes (**rond bleu**). Les travaux de maintiens en ouverture seraient à prévoir dans les futurs plans de gestion si possible

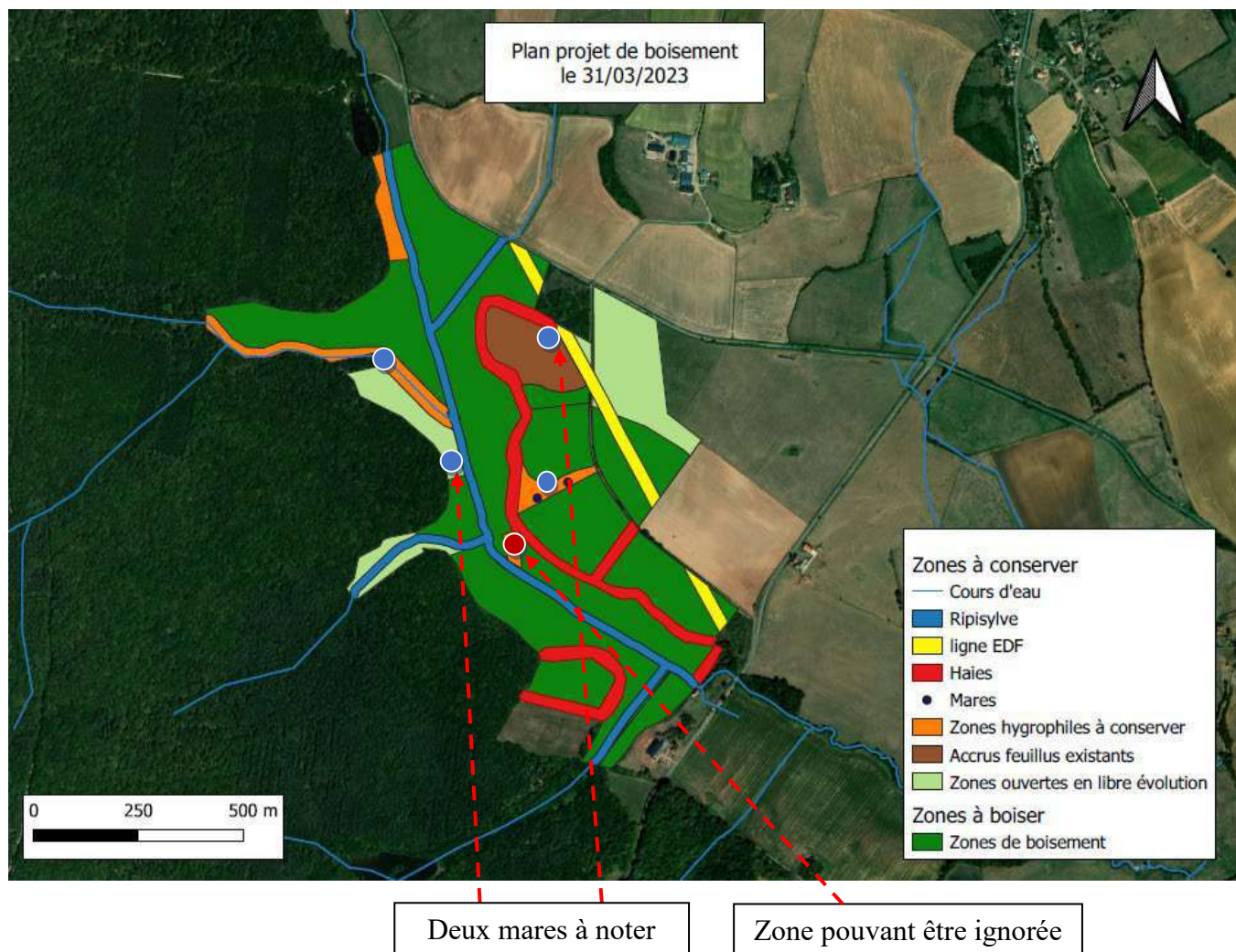
- 2 - Pas de présence de Sonneurs/d'indices de présences lors de ce passage, mais période peu propice (sécheresse) et tardive.
 - ➔ Les habitats sont à conserver comme prévu. Une des zones hygrophiles peut être ignorées (**rond rouge**), la plantation d'espèces n'impactera pas plus que ça cette zone qui est très anecdotique en intérêt et en taille.
 - ➔ L'impact sur cet enjeu reste présent de par le changement de pratique. Le sonneur et ses habitats sont favorisés par les milieux agricoles pâturés, la forêt peu cependant également créer des habitats intéressants pour l'espèce. Sur le site, la répartition des sonneurs entre forêt/prairies n'est pas encore bien connue mais semble tourner autour de 50%/50% bien que les milieux prairiaux proposent plus d'habitats potentiels. Une étude est en cours de réalisation concernant notamment leurs répartitions forêts/prairies.

- 3 – Assec fort sur les cours d'eau, reproduction de libellules attesté tout de même
 - ➔ Aucune action nécessaire, le maintien de la ripisylve étant suffisant

- 4 – Pas de modifications des autres éléments, les enjeux/impacts restant les mêmes concernant les cigognes, les écrevisses et les espèces bocagères.
 - ➔ **Impact faible** pour les écrevisses
 - ➔ **Impact faible** pour les Cigognes Noires
 - ➔ **Impact moyen** pour les espèces bocagères

NDR : Ces impacts pour chaque enjeu sont à considérer hors du système réglementaire de l'étude d'impact « classique » étant donné qu'ils ne sont pas évalués dans le cadre d'une étude complète.

Plan du projet de boisement et proposition d'ajout



23/03/2023 à 15h29
BettyDoucet

prairie
Ville-Langy

46.92835402908503 ; 3.482365837440625
données partagées CNPF

Contexte stationnel

- Altitude : 216 m
- Exposition : aucune
- Pente : 2 %
- Confinement : 2 %
- Position topographique : Bas de versant
- TPI : 0,14
- Alimentation en eau : apports > pertes
- Affleurement rocheux : 0 %
- Terrasse : non

Commentaires :

Caractéristiques du peuplement

- Essence : Aucune (projet de boisement)
- Type de peuplement : inconnu
- Hauteur dominante : inconnue
- Diamètre moyen : inconnu
- Surface terrière : inconnue
- Intervention récente (< 6 ans) : inconnue
- Âge : inconnu

Commentaires :



Données climatiques

Valeurs moyennes sur la période 1981-2010

issues du modèle NorCliS©CNPF construit à partir des données Météo-France et AgroParisTech

- Moyenne des températures annuelles (TMAN) : 11,4 °C
- Moyenne des températures maximales juin-août (TX0608) : 25,7 °C
- Moyenne des températures minimales de janvier (TN01) : -0,0 °C
- Température minimale absolue (TNABS) : -22,6 °C
- Précipitations annuelles : 921 mm
- Précipitations avril-octobre : 538 mm
- ETP (Turc) annuelle : 738 mm
- P-ETP (Turc) juin-août : -159 mm
- P-ETP (Turc) mai-septembre : -167 mm

Pédologie

Horizon	Épaisseur	Texture	% éléments grossiers	Effervescence	Hydromorphie
1	10 cm	Limon argileux (LA)	0	non	0
2	30 cm	Argile limoneuse (AL)	0	non	1
3	10 cm	Argile limono-sableuse (ALS)	0	non	2
4	10 cm	Argile lourde (ALo)	0	non	3

- Compacité : Meuble, peu compact
- Cause arrêt tarière : Compacité
- Forme d'humus : Terre agricole
- pH à 20 cm : 5,50 (valeur non mesurée)
- Réservoir utile en eau : 108 mm

Commentaires :



Diagnostic Boisement

Essences avec IBS			
	Actuel	+1°C	+2°C
Chêne pubescent	5	5	6
Chêne sessile	5	6	9
Pin sylvestre	6	6	7
Châtaignier (montagne continentale)	6	7	9
Douglas vert	7	7	8
Cèdre de l'Atlas	7	7	7
Hêtre commun	7	8	9
Sapin pectiné	8	10	10
Chêne pédonculé	8	10	10
Châtaignier (plaine océanique)	10	10	10

Essences avec IBS

Actuel

+1°C

+2°C

Épicéa commun

10

10

10

Chêne vert

10

10

10

Chêne liège

10










10

10

Actuel

+1°C

+2°C

	Actuel	+1°C	+2°C
Érable sycomore	 V  J  V Aucun facteur limitant Variable : Engorgement temporaire Aucun facteur limitant	 V  J  V Aucun facteur limitant Variable : Engorgement temporaire Aucun facteur limitant	 R  J  V Variable : chaud Variable : Engorgement temporaire Aucun facteur limitant
Séquoia toujours vert*	 J  J  V Variable : froid Variable : Engorgement temporaire Aucun facteur limitant	 V  J  V Aucun facteur limitant Variable : Engorgement temporaire Aucun facteur limitant	 V  J  V Aucun facteur limitant Variable : Engorgement temporaire Aucun facteur limitant
Tulipier de Virginie*	 V  R  V Aucun facteur limitant Variable : Engorgement temporaire Aucun facteur limitant	 V  R  V Aucun facteur limitant Variable : Engorgement temporaire Aucun facteur limitant	 R  R  V Variable : chaud Variable : Engorgement temporaire Aucun facteur limitant
Noyer noir	 V  R  V Aucun facteur limitant Variable : Engorgement temporaire Aucun facteur limitant	 V  R  V Aucun facteur limitant Variable : Engorgement temporaire Aucun facteur limitant	 R  R  V Variable : chaud Variable : Engorgement temporaire Aucun facteur limitant
Calocède*	 V  R  V Aucun facteur limitant Variable : Engorgement temporaire Aucun facteur limitant	 V  R  V Aucun facteur limitant Variable : Engorgement temporaire Aucun facteur limitant	 V  R  V Aucun facteur limitant Variable : Engorgement temporaire Aucun facteur limitant
Merisier	 V  R  V Aucun facteur limitant Variable : Engorgement temporaire Aucun facteur limitant	 V  R  V Aucun facteur limitant Variable : Engorgement temporaire Aucun facteur limitant	 R  R  V Variable : chaud Variable : Engorgement temporaire Aucun facteur limitant

Actuel

+1°C

+2°C

Robinier faux-acacia

☀️ V Aucun facteur limitant R
 ↗️ R Variable : Engorgement temporaire
 ▲ V Aucun facteur limitant

☀️ V Aucun facteur limitant R
 ↗️ R Variable : Engorgement temporaire
 ▲ V Aucun facteur limitant

☀️ R Variable : chaud R
 ↗️ R Variable : Engorgement temporaire
 ▲ V Aucun facteur limitant

Sapin de Nordmann*

☀️ V Aucun facteur limitant R
 ↗️ R Variable : Engorgement temporaire
 ▲ V Aucun facteur limitant

☀️ V Aucun facteur limitant R
 ↗️ R Variable : Engorgement temporaire
 ▲ V Aucun facteur limitant

☀️ J Variable : chaud R
 ↗️ R Variable : Engorgement temporaire
 ▲ V Aucun facteur limitant

Pommier sauvage*

☀️ V Aucun facteur limitant R
 ↗️ R Variable : Engorgement temporaire
 ▲ V Aucun facteur limitant

☀️ V Aucun facteur limitant R
 ↗️ R Variable : Engorgement temporaire
 ▲ V Aucun facteur limitant

☀️ J Variable : chaud R
 ↗️ R Variable : Engorgement temporaire
 ▲ V Aucun facteur limitant

Poirier sauvage*

☀️ V Aucun facteur limitant R
 ↗️ R Variable : Engorgement temporaire
 ▲ V Aucun facteur limitant

☀️ V Aucun facteur limitant R
 ↗️ R Variable : Engorgement temporaire
 ▲ V Aucun facteur limitant

☀️ J Variable : chaud R
 ↗️ R Variable : Engorgement temporaire
 ▲ V Aucun facteur limitant

Hêtre oriental*

☀️ V Aucun facteur limitant R
 ↗️ R Variable : Engorgement temporaire
 ▲ V Aucun facteur limitant

☀️ V Aucun facteur limitant R
 ↗️ R Variable : Engorgement temporaire
 ▲ V Aucun facteur limitant

☀️ R Variable : chaud R
 ↗️ R Variable : Engorgement temporaire
 ▲ V Aucun facteur limitant

Pin noir d'Autriche*

☀️ V Aucun facteur limitant R
 ↗️ R Variable : Engorgement temporaire
 ▲ V Aucun facteur limitant

☀️ V Aucun facteur limitant R
 ↗️ R Variable : Engorgement temporaire
 ▲ V Aucun facteur limitant

☀️ V Aucun facteur limitant R
 ↗️ R Variable : Engorgement temporaire
 ▲ V Aucun facteur limitant

Actuel

+1°C

+2°C

	Actuel	+1°C	+2°C	
Pin maritime	 Variable : froid  Aucun facteur limitant  Aucun facteur limitant	R	 Aucun facteur limitant  Aucun facteur limitant  Aucun facteur limitant	V
Bouleau verruqueux*	 Aucun facteur limitant  Aucun facteur limitant  Aucun facteur limitant	V	 Variable : chaud  Aucun facteur limitant  Aucun facteur limitant	R
Noyer commun	 Variable : froid  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	R	 Aucun facteur limitant  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	R
Pin laricio de Corse*	 Variable : froid  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	R	 Aucun facteur limitant  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	R
Tilleul à petites feuilles	 Aucun facteur limitant  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	J	 Variable : chaud  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	R
Sapin du roi Boris*	 Variable : froid  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	R	 Variable : froid  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	R

Actuel

+1°C

+2°C

	Actuel	+1°C	+2°C
Sapin de Cilicie*	 Variable : froid  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	 Variable : froid  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	 Variable : froid  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant
Sapin d'Algérie*	 Variable : froid  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	 Variable : froid  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	 Variable : froid  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant
Pin de Salzmann*	 Variable : froid  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	 Variable : froid  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	 Variable : froid  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant
Pin d'Alep*	 Variable : froid  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	 Variable : froid  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	 Variable : froid  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant
Sapin d'Espagne*	 Variable : froid  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	 Variable : froid  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	 Variable : froid  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant
Sapin de Céphalonie*	 Variable : froid  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	 Aucun facteur limitant  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	 Aucun facteur limitant  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant

Actuel

+1°C

+2°C

	Actuel	+1°C	+2°C
Pin à encens*	 Variable : froid  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	 Aucun facteur limitant  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	 Variable : chaud  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant
Sapin du Maroc*	 Variable : froid  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	 Aucun facteur limitant  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	 Aucun facteur limitant  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant
Chêne chevelu*	 Variable : froid  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	 Variable : froid  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	 Aucun facteur limitant  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant
Sapin de Bornmüller*	 Variable : chaud  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	 Variable : chaud  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	 Variable : chaud  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant
Tilleul à grandes feuilles	 Aucun facteur limitant  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	 Variable : chaud  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	 Variable : chaud  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant
Alisier torminal*	 Variable : froid  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	 Aucun facteur limitant  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant	 Aucun facteur limitant  Variable : Engorgement temporaire  Aucun facteur limitant

Actuel

+1°C

+2°C

Mélèze d'Europe

☀️ R Variable : froid R
🔪 R Variable : Engorgement temporaire
⬆️ V Aucun facteur limitant

☀️ R Variable : chaud R
🔪 R Variable : Engorgement temporaire
⬆️ V Aucun facteur limitant

☀️ R Variable : chaud R
🔪 R Variable : Engorgement temporaire
⬆️ V Aucun facteur limitant



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2612009 - Bocage, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	8
6. GESTION DU SITE	9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR2612009

1.3 Appellation du site

Bocage, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine

1.4 Date de compilation

31/01/2007

1.5 Date d'actualisation

30/06/2012

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Bourgogne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr



1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 23/03/2018

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036932125&dateTexte=&categorieLien=id>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 3,35944°

Latitude : 46,96194°

2.2 Superficie totale

32765 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
26	Bourgogne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
58	Nièvre	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
58025	BEARD
58028	BEAUMONT-SARDOLLES
58031	BILLY-CHEVANNES
58035	BONA
58055	CHAMPVERT
58078	CIZELY
58088	COULANGES-LES-NEVERS
58105	DRUY-PARIGNY
58112	FERMETE
58134	IMPHY
58143	LIMON
58151	MACHINE
58176	MONTIGNY-AUX-AMOGNES
58232	SAINT-BENIN-D'AZY
58238	SAINT-ELOI



58253	SAINTE-MARIE
58239	SAINT-FIRMIN
58247	SAINT-JEAN-AUX-AMOGNES
58250	SAINT-LEGER-DES-VIGNES
58258	SAINT-OUEN-SUR-LOIRE
58269	SAINT-SULPICE
58273	SAUVIGNY-LES-BOIS
58275	SAXI-BOURDON
58280	SOUGY-SUR-LOIRE
58291	THIANGES
58297	TROIS-VEVRES
58204	VAUX D'AMOGNES
58311	VILLE-LANGY

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continental (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A193	Sterna hirundo	r			i	P	DD	D			
B	A195	Sterna albifrons	r			i	P	DD	D			
B	A224	Caprimulgus europaeus	r	10	20	p	P	M	C	C	C	C
B	A229	Alcedo atthis	p			i	P	DD	C	C	C	C
B	A234	Picus canus	p	5	20	p	V	M	C	B	C	B
B	A236	Dryocopus martius	p			i	P	DD	C	B	C	B
B	A238	Dendrocopos medius	p			i	P	DD	C	B	C	B
B	A246	Lullula arborea	w			i	P	DD	C	C	C	C
B	A246	Lullula arborea	r			i	P	DD	C	C	C	C



B	A338	Lanius collurio	r			i	P	DD	C	C	C	C
B	A027	Egretta alba	w			i	P	DD	D			
B	A031	Ciconia ciconia	r	1	1	i	P	DD	C	B	C	B
B	A072	Pernis apivorus	r	2	3	p	P	M	C	B	C	B
B	A073	Milvus migrans	r	1	2	p	P	M	C	C	C	C
B	A082	Circus cyaneus	w			i	P	DD	C	C	C	C
B	A082	Circus cyaneus	r	2	3	p	P	M	C	C	C	C
B	A084	Circus pygargus	r	1	2	p	P	M	D			
B	A092	Hieraetus pennatus	r	0	1	p	P	M	C	C	C	C
B	A098	Falco columbarius	w			i	P	DD	D			
B	A103	Falco peregrinus	w			i	P	DD	D			
B	A127	Grus grus	w			i	P	DD	D			
B	A140	Pluvialis apricaria	w			i	P	DD	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		Streptopelia turtur	276		cmales				X		X	
B		Athene noctua			i	P			X			
B		Merops apiaster			i	P			X		X	
B		Upupa epops			i	P			X		X	
B		Jynx torquilla			i	P			X		X	
B		Dendrocopos minor			i	P			X		X	
B		Lanius excubitor			i	P			X		X	
B		Oenanthe oenanthe			i	P			X		X	
B		Phylloscopus bonelli			i	P			X		X	
B		Lanius senator			i	P			X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»); A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	31 %
N15 : Autres terres arables	22 %
N16 : Forêts caducifoliées	40 %
N17 : Forêts de résineux	2 %
N19 : Forêts mixtes	2 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

Vaste ensemble caractéristique du nivernais central, le site alterne massifs forestiers feuillus et zones prairiales à la trame bocagère dense, au sous-sol souvent argileux qui favorise la présence de zones humides. Il est parcouru d'un réseau de ruisseaux important. Ainsi, malgré la proximité de l'agglomération de Nevers, il présente un milieu naturel de très bonne qualité et abrite des espèces sensibles au dérangement comme la cigogne noire.

Vulnérabilité

: Pendant la période de nidification de la Cigogne noire, les travaux et l'exploitation des coupes peuvent causer des dérangements à défaut d'information mais la ré-installation de l'espèce prouve que la gestion actuelle lui est favorable.

La fréquentation des cours d'eau des Amognes par la Cigogne noire est la preuve que leurs eaux sont de qualité relativement bonne. Le remplacement des prairies par la culture intensive serait en revanche préjudiciable pour cette qualité.

L'assainissement des parcelles forestières ou agricoles, le drainage ainsi que le comblement direct des pièces d'eau est néfaste à la Cigogne noire notamment en période de reproduction.

Il en est de même d'un aménagement des plans d'eau qui conduise à artificialiser les berges et supprimer les végétations de rives. Même si la pêche de loisirs telle qu'elle se pratique actuellement apparaît compatible avec la présence de la Cigogne noire ; la généralisation de parcours de pêche aurait un impact négatif sur la fréquentation des ruisseaux par l'espèce en limitant les secteurs d'alimentation sans dérangement.

4.2 Qualité et importance

Le site se distingue par son paysage encore bien préservé où des massifs forestiers alternent avec des collines occupées par la prairie bocagère où encore des petites vallées prairiales humides. Ce paysage de qualité est drainé par un chevelu de ruisseaux et de ruisselets et constellé de nombreuses zones humides favorisées par un sous-sol argileux souvent imperméable. Les milieux naturels variés constituent ainsi des zones de reproduction, d'alimentation ou de passage pour un grand nombre d'espèces (notamment oiseaux et amphibiens). Les forêts et le bocage présentent en effet un maillage dense de zones humides reliées entre elles par des corridors écologiques tels que les haies, les fossés et les ruisselets. La Cigogne noire ainsi que de nombreuses espèces liées aux différents stades de la forêt (engoulevant, pics) sont observés. Les espèces du bocage liées au bocage comme les rapaces et les pies-grièches sont également bien représentées.

Le plateau Nivernais, et la zone des Amognes en particulier, occupe une place stratégique dans l'expansion actuelle de la Cigogne noire en France et en Europe de l'ouest.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site



Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I
H	J02.01.03	Comblement des fossés, digues, mares, étangs, marais ou trous		I
H	J02.06	Captages des eaux de surface		I
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
M	F02.03	Pêche de loisirs		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Domaine communal	%
Domaine privé de l'état	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
------	-------------	---------------------------

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :



Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

Organisation : Communauté de communes Amognes C#ur du Nivernais

Adresse : 1, place de la république 58270 SAINT BENIN D'AZY

Courriel : natura2000.amognes@orange.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Nom :

Lien :

<http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/>

[clientBookline/service/reference.asp?](http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/clientBookline/service/reference.asp?INSTANCE=exploitation&OUTPUT=PORTAL&DOCID=IFD_REFDOC_0514277&DOCBASE=IFD_SIDE)

[INSTANCE=exploitation&OUTPUT=PORTAL&DOCID=IFD_REFDOC_0514277&DOCBASE=IFD_SIDE](http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/clientBookline/service/reference.asp?INSTANCE=exploitation&OUTPUT=PORTAL&DOCID=IFD_REFDOC_0514277&DOCBASE=IFD_SIDE)

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation